

Titre de l'action : Pratiques et savoir-faire du jardinier

Objectifs visés :

- Connaître les bases de fonctionnement du sol et des végétaux
- Connaître les bases de la plantation des végétaux et de l'engazonnement
- Réaliser l'entretien des massifs (taille, tonte, débroussaillage, bêchage, binage, paillage, ...)
- Connaître les bases élémentaires de la maintenance du petit matériel motorisé

Modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation

Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 4 jours (28 h) les 18 mars, 03 avril, 13 mai, 10 juin 2024

Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique

Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Visualisation des principaux outils et techniques (diaporama)
- Mise en pratique sur site

Contenus principaux de la formation :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Connaissances de base sur le sol• Connaissances élémentaires sur les végétaux<ul style="list-style-type: none">– Fonctionnement du végétal et connaissances de l'utilisation des principales espèces ornementales• La plantation des végétaux<ul style="list-style-type: none">– Les principales techniques de plantation• Les engazonnements | <ul style="list-style-type: none">• Entretien des espaces végétalisés<ul style="list-style-type: none">– Taille, tonte, débroussaillage, désherbage, bêchage, binage, paillage, protection sanitaire• Maintenance de base du petit matériel motorisé<ul style="list-style-type: none">– Vérification des niveaux, affûtage lames et chaînes |
|--|--|

Dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction
- Tour de table en fin de formation

Public ciblé :

- Salariés d'entreprises, agents de collectivités

Prérequis : Aucun

Conditions d'inscription : être majeur

Frais pédagogiques éventuels : 480 € TTC

Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet

Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 6 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://www.epldelaube.fr>)

Personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS tel 03 25 41 64 00
cfppa.st-pouange@educagri.fr